

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CONGARD, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 02 mai 2024

Présents : MM. HURTEBIZE D. – GUÉZO P. - QUÉMARD C –WINCKEL U. – BÉDARD F. - QUELLARD M.P -
DANILO B. – GUERRIER A. - HÉDAN E. – AUBERT M. – BONNARD C. – JARNIER L. - LEGRAND C.

Absent : PHILIPPOT B.

Secrétaire de séance : Mme WINCKEL Uriell

1. Approbation du procès-verbal du 08 avril 2024 et du 12 avril 2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Entérine le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril et celui du 12 avril 2024.

2. Aménagement chemin site mégalithes

Lors d'un précédent conseil, les élus ont demandé à recevoir de nouveaux devis avec un revêtement plus léger. L'entreprise COLAS a transmis une proposition pour un montant de 3 690.00 € HT. Après réflexion, les élus estiment le coût trop élevé et l'aménagement trop dénaturant pour le site.

Le projet est annulé.

3. Aménagement de la rue des écoles

Afin de mieux protéger l'accès à l'école, rue de la Lorette, il convient de procéder à quelques travaux de sécurisation. L'entreprise CHARIER propose une prestation à hauteur de 18 575.18€ HT et l'entreprise COLAS propose une prestation pour un montant de 11 034.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Décide de faire les travaux de sécurisation pour protéger l'accès à l'école rue de Lorette, par l'entreprise COLAS pour une prestation d'un montant de 11 034.00 € HT.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget

4. City Stade : construction d'une piste d'athlétisme

Proposition de création d'une piste de deux couloirs d'athlétisme proche du City Stade, en complément d'une zone d'échauffement. Ce projet est subventionnable à 100%, hors enrobé. Deux devis ont été reçus pour l'enrobé. Il s'agit de celui de l'entreprise CHARIER pour un montant de 11 354.48 € HT, et celui de l'entreprise COLAS pour un montant de 4200.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le devis de l'entreprise COLAS pour la création de deux couloirs d'athlétisme, proche du City Stade pour un montant de 4 200.00 € HT, si la subvention est accordée à 100% pour la zone d'échauffement et ces 6 modules.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget

5. Contrat défibrillateurs

Proposition est faite de louer les 2 défibrillateurs pour la commune. Cette action doit permettre d'avoir du matériel toujours mis à jour et en parfait état de fonctionnement et de décharger le Maire de sa responsabilité en cas de défaillance du matériel.

DAE-RESTART propose la location de 2 défibrillateurs connectés avec leurs accessoires, avec l'assurance d'un matériel toujours en bon état de fonctionnement et actualisé en fonction de l'évolution des normes. L'entreprise propose également deux sessions de formation gratuites à l'attention des élus, des agents et des associations de la commune.

L'offre initiale de 79,00 € HT par défibrillateur a été négociée, dans le cadre d'un regroupement avec plusieurs communes du territoire, soit 5 communes pour 8 défibrillateurs commandés.

Le coût du matériel est proposé pour un abonnement mensuel de 128,00 € HT comprenant 2 défibrillateurs DEA PATRIOT CONNECT et 1 armoire AIVIA 200 pour installation extérieure. Une reprise de l'ancien matériel est également acquise pour 250 €. L'engagement court sur 60 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le devis de l'entreprise DAE-RESTART sur un engagement de 60 mois pour un abonnement mensuel de 128,00 € HT pour 2 défibrillateurs DEA PATRIOT CONNECT et 1 armoire AIVIA 200 pour installation extérieure, soit un montant mensuel TTC de 153,60 €.
- ✓ Entérine une reprise de l'ancien matériel pour 250 €.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget

6. 4^{ème} ligne portable

En préparation de l'arrivée du nouvel agent technique, il est proposé aux élus d'ajouter une nouvelle ligne de portable dans le cadre de l'accord-cadre RESAH, mené par OBC auprès d'Orange, et l'achat d'un nouveau téléphone.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide l'abonnement d'une nouvelle ligne portable et l'achat d'un nouveau téléphone, dans le cadre de l'accord-cadre RESAH, mené par OBC auprès d'Orange
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget

7. Achat panneaux signalisation

Comme chaque année, il est proposé aux élus de renouveler les panneaux de direction et de signalisation de la commune et d'en commander de nouveaux. Le devis présenté par l'entreprise SELF SIGNAL SIGNALISATION porte le montant de l'achat à 5 936 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Entérine l'achat de panneaux de signalisation et de direction pour un montant de 5 936 € HT, auprès de l'entreprise SELF SIGNAL SIGNALISATION
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget.

8. Vente terrain par Monsieur BOULVAIS du GROUPEMENT FORESTIER DU LYS : 4 parcelles

Monsieur BOULVAIS du Groupement Forestier du Lys propose à la Mairie la vente de 4 hectares de terrain, parcelles d'exploitation de bois pour un montant de 8 000 €.

Suite aux échanges entre les membres du conseil, Monsieur le Maire soumet une proposition d'acquisition à 6 000 €. 8 élus se positionnent pour, 2 contre, 1 abstention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- ✓ Propose une offre à 6 000.00 € maximum à Monsieur BOULVAIS du Groupement Forestier du Lys pour l'acquisition de 4 hectares de parcelles d'exploitation forestière.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget.

9. Logements : mise en gestion avec le bailleur social SOLIHA

Proposition de mettre en gestion le parc de logements et commerces de la Mairie par un bailleur social associatif, pour le suivi administratif, technique et financier. Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré l'association SOLIHA, bailleur social, pour une présentation de la structure en vue d'une éventuelle collaboration.

SOLIHA a présenté les divers aspects d'intervention dans le cadre d'une mise en gestion, soit l'entrée et la sortie des logements, le suivi et la facturation des loyers, ainsi que le suivi des éventuelles interventions techniques sur les logements. Elle a indiqué que le coût de frais de gestion se monte à 6.5% du montant des loyers, dans le cadre de la mise en gestion des logements et commerce de la commune.

Le conseil donne un accord de principe et délibérera à un prochain conseil sur une proposition chiffrée de SOLIHA.

10. Participation financière 2024 du Fonds de solidarité pour le logement

Le Département a lancé un appel à participation financière pour 2024 ayant pour but la contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Calculée sur une contribution de 0.10 € par habitant, celle-ci se monte au total à 81.70 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide participation financière pour 2024 en vue de la contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Calculée sur une contribution de 0.10 € par habitant, celle-ci se monte à 81,70 €
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ✓ Inscrit les dépenses au budget

Questions diverses

- Organisation et planning Elections européennes : il est proposé d'envoyer un tableau-plages horaires pour le positionnement des élus sur la journée
- Ancienne boulangerie : mairie seul acquéreur potentiel – en discussion. Le liquidateur judiciaire n'ayant toujours pas trouvé d'acquéreur, Monsieur le Maire propose d'étudier avec EPF BRETAGNE, la viabilité de création de logements sociaux et commerces.
- Nouvelle boulangerie : extension. Le boulanger a besoin d'une zone de stockage plus importante, soit 30 m². Une demande de rendez-vous est faite auprès du CAUE pour pré-étude
- Consultation publique ENR : La Mairie a lancé une consultation pour définir les zones d'accélération des ENR.
- Groupement de commandes par OBC : ce point est reporté ultérieurement
- Parking de l'église : les propriétaires de la maison jouxtant le parking se plaignent d'infiltrations et de gêne causée par les échappements des voitures au niveau de leurs fenêtres.
 - En ce qui concerne les problèmes d'infiltration, Monsieur le Maire a répondu aux propriétaires de faire jouer leur assurance et une expertise. S'il existe une malfaçon, la mairie se retournera via son assurance contre l'entreprise qui a réalisé les travaux.
 - Pour les voitures, des poteaux seront installés pour empêcher le stationnement devant la fenêtre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 23/05/2024.

Affiché le 23/05/2024.

Le Secrétaire de Séance



Uriell WINCKEL

Le Maire



Didier HURTEBIZE